



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE DE VIVIERES

4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2015

Etaient présents : Mesdames Christelle MELIN, Margarida FOIX, Nancy LEJEUNE,
Messieurs Rémi VANLERBERGHE, Sébastien DAUM, Christophe CREPIN, Christophe
STANLEY

Représentés : André Pommier par Rémi VANLERBERGHE, Marc-Antoine PHILIPPE par
Sébastien DAUM,
Absents excusés : Frédéric RAISIN, Francis HONORE

Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE.

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 janvier 2015:

Après lecture faite par Monsieur Rémi VANLERBERGHE, le compte-rendu du Conseil
municipal du 28 janvier 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et
représentés.

2 - AJOUT A L'ORDRE DU JOUR:

Monsieur le Maire soumet les points suivants :

- Subventions aux associations,
- Révisions loyers jardins,
- Représentant au CISP (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance),
- Eclairage public,
- Autorisation brocante et buvette,

Les ajouts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 - COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Les comptes administratifs et de gestion 2014 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	182 025,50	197 581,85	15 556,35	
INVESTISSEMENT :	46 156,39	177 147,89	130 991,53	
EXCEDENT GLOBAL 2014 :	146 547,88			

Le maire s'étant retiré le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion et administratifs.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.
- Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	15 556,35 €
Excédent antérieur reporté	26 652,13 €
Excédent d'investissement	130 991,53 €
Déficit antérieur reporté	95 923,50 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2014	77 276,51 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 42 208,48 €
- ✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001) 35 068,00 €

5 - BUDGET PRIMITIF 2015 :

La commission finances s'est réunie le 11 février 2015 et tout au long de sa construction, les copies des différents projets de budget 2015 ont été adressées par courriel à chaque membre du Conseil. Le projet de budget 2015 ainsi défini a été revu et validé par la Trésorerie de Villers Cotterêts, le mercredi 18 mars à 10h00.

Sur proposition du maire, le budget 2015 est construit avec une majoration de 5 % des taux d'imposition locaux. Cette augmentation s'inscrit d'une part dans la nécessité de compenser la baisse des dotations de l'état et d'autre part pour permettre à notre commune d'envisager à terme la réalisation de projets.

Le budget 2015 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget primitif 2015

(en €)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	238 093	238 093
INVESTISSEMENT	152 885	152 885

6 - TAUX DES TROIS TAXES 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2015.

Taxe d'Habitation	: 18,14 %
Taxe sur le Foncier	: 18,08%
Taxe sur le Foncier non bâti	: 32,23 %

7 - REVISION DES TARIFS DES LOYERS, JARDINS et CONCESSIONS DU CIMETIERE :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide :

La proposition de révision des loyers se base sur l'IRL indice de révision des loyers publié par l'INSEE , la référence est celle du 3eme trimestre 2014

125,24	+ 0,47 %	22 octobre 2014
--------	----------	-----------------

Les divers loyers et concessions sont donc réévalués de 0,47 % (arrondi à l'euro supérieur) à partir du 01/01/2015 comme suit :

Les loyers des garages sont donc les suivants :

- Garage 15 rue du Château : 500 euro/an,
- Garage école : 598 euro/an,

Les loyers des logements sont donc les suivants :

- 6, rue de l'escadron de Gironde : 106 euro/mois,
- 2, rue de l'escadron de Gironde : 97 euro/mois,
- 17, rue du château : 450 euro/mois, remis à la location le 1^{er} mars 2015.

Jardins :

- Parcelle = 23 euro/an,

Concessions :

- Perpétuelle : 946 euro
- Cinquantenaire : 474 euro
- Trentenaire : 316 euro

Emplacement d'urne funéraire :

- Perpétuelle : 458 euro
- Cinquantenaire : 153 euro,
- Trentenaire : 102 euro.

8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Afin de soutenir la vie associative, le maire propose une revalorisation de 5 % des subventions et la mise en réserve du versement de celle du Foyer Saint Hubert en attendant la reprise éventuelle de ses activités par une nouvelle équipe.

- Foyer rural : 730 euro,
- Centre de Loisir sans Hébergement : reporté pour permettre les démarches avec la CAF,
- Compagnie d'Arc Sainte Clotilde : 330 euro,
- Foyer Saint Hubert : 250 euro. Sous réserve
- ADMR : 410 euro (base 1 euro/habitant).
- Coopérative scolaire : 410 euro,

Pour la subvention à la coopérative scolaire, le Maire de Vivières espère que cette année les 2 autres communes du regroupement abonderont également la trésorerie de cette structure.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide d'octroyer ces subventions.

9 - NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU CISP

Le maire fait lecture du courrier de CCVCFR, aucun conseiller ne se manifestant pour cette représentation, Christophe STANLEY se propose pour représenter Vivières dans cette instance.

Christophe STANLEY est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

11 - INCENDIES :

- Monsieur le maire informe qu'il a adressé un courrier préfet, au sous préfet et au procureur de la République pour exposer la situation et demander que tous les moyens de l'état soient mis en œuvre pour faciliter l'enquête en cours.

- Un courrier a été envoyé au Lieutenant Gros afin qu'il relaie à tous les personnels les remerciements de tous les Vivériens.
- Le conseil municipal salue l'élan de solidarité qui s'est manifesté pour les 2 incendies dès les premières minutes de chaque sinistre.

12 - NUISANCES DE VOISINAGE et INCIVILITES:

Avec l'arrivée des beaux jours, les troubles de voisinages dus aux tontes de pelouses « reflleurissent », il en va de même pour l'utilisation de tout engin de jardinage (taille-haie, tronçonneuse...) et bricolage.

Monsieur le maire rappelle également que le respect du code de la route n'est pas laissé à l'appréciation de chacun. En particulier, le respect de la limitation de vitesse, stop, stationnement. Il rappelle enfin qu'en tant qu'officier de police judiciaire, il est habilité à dresser Procès-Verbal.

Une information par voie de boitage s'attachera à rappeler à chacun les bonnes règles.

13 - ECLAIRAGE DE NUIT :

Francis HONORE a demandé à l'USEDA de modifier la programmation afin que l'éclairage public fonctionne toute la nuit.

D'autre part, USED A a informé la commune que la réparation des dégâts de l'incendie rue de l'Escadron de Gironde sur le réseau d'éclairage public s'élevait à 2057,50 euro hors taxes.

Les travaux seront réalisés dès réception de la délibération.

Ces 2 points sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

14 - QUESTIONS DIVERSES :

- Poubelles demeurant toute la semaine sur le trottoir. (cf. info par boitage : incivilité, respect des règles),
- Gouttière mairie dégradé. Marc Antoine prendra contact avec l'artisan en charge des travaux sur l'église qui a été relancé cette semaine par ailleurs.
- Nombreux petits travaux (grillage Sainte Clotilde, abris bus...) : Marc Antoine et Sébastien collecteront les remontées de chacun des conseillers et établiront un plan d'action pour nos agents.
- Désagrément dus aux rejets d'eaux usées dans la rue de l'Escadron de Gironde. Rémi Vanlerberghe nous informe que la compétence « Assainissement

- collectif » pourrait être prise par la Communauté de Commune. Le maire rappelle que le budget pour la réalisation serait de l'ordre de 1,5 millions d'euro.
- Nouvelle dégradation au terrain de football : réflexion sur une entrave,
 - Lierre pousse d'une maison abandonnée à Longavesne : chercher le propriétaire mais faire une intervention d'urgence.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Christophe STANLEY